



## Conférence de presse annuelle 2007

### Fiche thématique n°07

#### La banque des projets européens

Luxembourg, le 8 février 2007

### Mandats extérieurs pour la période 2007-2013

Au cours de la période 2000-2006, l'activité de prêt de la BEI en dehors de l'Union était, pour l'essentiel, régie par une série de mandats que lui avait confiés l'UE, dont les deux principaux étaient le mandat couvrant les pays préadhésion (Bulgarie, Roumanie, Balkans occidentaux et Turquie) et celui couvrant les pays partenaires méditerranéens. La BEI exerçait également des mandats de prêt en faveur de la Russie et de l'Ukraine, de l'Afrique du Sud, des pays ACP au titre de l'Accord de partenariat de Cotonou ainsi que des pays d'Amérique latine et d'Asie (ALA).

Le Conseil a adopté en décembre de nouveaux mandats pour la période 2007-2013 et le deuxième protocole financier de l'Accord de Cotonou a été conclu pour la période 2008-2013.

<b>Politique/mandat de l'UE (en millions d'EUR)</b>	<b>2000-2006</b>	<b>2007-2013</b>
Pays en phase de préadhésion	10 235	8 700
Pays méditerranéens	6 520	8 700
Europe orientale, Caucase du sud et Russie	600	3 700
ALA	2 480	3 800
République d'Afrique du Sud	825	900
Mandat facultatif	-	2 000
<b>Total en millions d'EUR</b>	<b>20 660</b>	

Outre ces mandats, les gouverneurs de la BEI pourront mettre en place des mécanismes de prêt supplémentaires, destinés à répondre aux objectifs de la Banque et gérés aux propres risques de l'institution. Ce fut le cas, au cours de la période 2000-2006, pour le mécanisme préadhésion doté d'une enveloppe de 14 milliards d'EUR, pour le mécanisme de partenariat méditerranéen (2001-2006) doté d'une enveloppe de 1 milliard d'EUR ainsi que pour le mécanisme de 500 millions d'EUR en faveur de projets prioritaires en Asie. Des propositions visant à renouveler et à étendre ce mécanisme seront prochainement soumises aux instances dirigeantes de la BEI.

#### **Pays en phase de préadhésion**

La BEI sera autorisée à accorder des prêts (assortis d'une garantie de l'Union européenne) à concurrence de 8,7 milliards d'EUR dans les pays candidats (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Kosovo). Les prêts de la BEI dans les pays en phase de préadhésion devraient refléter les priorités établies dans le partenariat pour l'adhésion et le partenariat européen, les accords de stabilisation et d'association et les négociations avec l'UE. Les opérations de la BEI dans les Balkans occidentaux continueront à s'orienter davantage, lorsque la situation le justifiera, vers le soutien préadhésion plutôt que vers des projets de reconstruction, conformément aux priorités de l'UE.

#### **Pays voisins de l'Union**

Au cours de la période 2007-2013, la BEI sera autorisée à accorder des prêts (assortis d'une garantie de l'Union européenne) à concurrence de 12,4 milliards d'EUR dans les pays voisins orientaux et méditerranéens de l'Union. Il s'agit du mandat le plus important de son histoire en faveur d'opérations en dehors de l'Union. La BEI continuera de promouvoir l'intégration régionale, la modernisation économique et la stabilité sociale dans la région et de soutenir le modèle européen pour contribuer à faire de ses voisins géographiques de véritables partenaires.

Ce mandat global de 12,4 milliards d'EUR a été scindé, à titre indicatif, afin de tenir compte des caractéristiques et priorités spécifiques de chaque région :

- Pour les pays méditerranéens, le plafond indicatif a été fixé à 8,7 milliards d'EUR. Il s'agit d'un doublement des ressources mises à disposition des neuf pays partenaires actifs par rapport au mandat précédent (qui incluait la Turquie). Dans ce cadre, le soutien apporté au secteur privé, qui a triplé en valeur absolue dans l'intervalle entre 2000-2002 et 2003-2005, restera la priorité absolue de la FEMIP. Cette dernière appuiera également les efforts que déploient les pays partenaires pour créer un environnement commercial plus propice à l'essor du secteur privé, et ce en investissant dans des projets d'infrastructure. Le soutien apporté en faveur des réseaux intégrés de transport, d'énergie et de télécommunications, notamment au travers de l'extension des réseaux transeuropéens jusqu'au bassin méditerranéen et d'investissements dans le capital humain, fera partie de cet effort. La FEMIP mettra en œuvre ses opérations de financement en étroite collaboration avec les autres institutions présentes dans la région (la Commission européenne, les institutions des pays membres de l'Union, la Banque africaine de développement, le Groupe de la Banque mondiale).
- Pour l'Europe orientale, le Caucase du sud et la Russie, le plafond indicatif sera de 3,7 milliards d'EUR. La BEI a commencé de financer des projets dans la Fédération de Russie en 2003, au titre d'un mandat de 100 millions d'EUR destiné à soutenir des projets environnementaux dûment sélectionnés situés sur le littoral russe de la mer Baltique. Ce mandat a été suivi d'un deuxième en faveur de la Russie et de l'Ukraine, doté d'une enveloppe de 500 millions d'EUR, pour le financement de projets dans les secteurs de l'environnement, mais aussi des infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie situées sur des liaisons prioritaires au titre des réseaux transeuropéens (RTE) et ayant des retombées transfrontalières pour un État membre. Sur la base de cette expérience, le nouveau mandat pour la période 2007-2013 représente un défi sans précédent pour la Banque puisqu'il étend ses compétences à de nouveaux partenaires, permettant à ces proches voisins de bénéficier de son expérience en matière de soutien à la transition et à l'intégration économiques. Les opérations de la BEI dans cette région seront mises en œuvre en étroite collaboration avec la BERD, en particulier au travers d'un protocole d'accord tripartite conclu entre la Commission, la BEI et la BERD.

### **Afrique subsaharienne**

Au cours de la période 2007-2013, la BEI sera en mesure d'accorder des prêts (assortis d'une garantie de l'Union européenne) à concurrence de 900 millions d'EUR en République d'Afrique du Sud, ce qui représente une légère augmentation par rapport au mandat précédent (2000-2006) qui était doté d'une enveloppe de 825 millions d'EUR. Le nouveau mandat concernera essentiellement des projets d'infrastructure d'intérêt public et des projets réalisés par le secteur privé.

Les prêts aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) font l'objet d'une fiche thématique distincte dont le lecteur est invité à prendre connaissance.

### **Pays d'Amérique latine et d'Asie**

Au cours de la période 2007-2013, la BEI accordera des prêts à concurrence de 3,8 milliards d'EUR dans les pays d'Amérique latine et d'Asie (ALA), ce qui représente une augmentation de 53 % par rapport au mandat précédent qui couvrait la période 2000-2006. Pour la première fois, l'enveloppe globale destinée aux pays ALA est scindée en deux enveloppes indicatives de 2,8 milliards d'EUR pour les pays d'Amérique latine et de 1,0 milliard d'EUR pour les pays d'Asie, et la couverture géographique a été étendue pour inclure des pays moins prospères et jusqu'à dix pays d'Asie supplémentaires.

L'activité de prêt de la BEI en Amérique latine et en Asie ira de pair avec la stratégie européenne de coopération dans ces régions, ce qui permettra à la BEI de mieux soutenir les partenariats mis en place par l'UE avec l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est ainsi que les partenariats stratégiques qui unissent l'Union à la Chine et à l'Inde.

Les objectifs fixés pour l'Amérique latine et l'Asie en matière de prêts continueront à soutenir la présence de l'UE (par les investissements étrangers directs, le transfert de technologie et de savoir-faire), mais viseront également la protection de l'environnement (notamment des mesures destinées à atténuer les changements climatiques) et des projets contribuant à sécuriser les approvisionnements énergétiques de l'UE.

## Mandat facultatif

Une enveloppe supplémentaire de 2 milliards d'EUR sera mise en réserve en vue d'une éventuelle action au-delà de 2010. L'activation partielle ou totale de cette tranche ainsi que sa ventilation régionale feront l'objet d'une décision par le Conseil en 2010 sur la base des conclusions d'un examen à mi-parcours des mandats de prêt extérieurs confiés à la BEI.

Voir également :

- la fiche thématique « Préparer l'élargissement de l'Union européenne »
- la fiche thématique « L'Union européenne et ses voisins : vers la convergence »
- la fiche thématique « Soutenir les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et ceux d'Amérique latine et d'Asie (ALA) »

*Pour plus d'information, visiter le site de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org).*

*Contacts Presse : Bureau de presse: [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99  
Questions générales : Infodesk BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99*